

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 15 - Jeudi 17 avril 2014



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail



Les Paroisses réformées
de La Neuveville et du Plateau

Conférence de Rosette Poletti

Le vrai sens du lâcher-prise

Mercredi 30 avril, 20h

Maison de paroisse réformée de la Neuveville

Infirmière en soins généraux et psychiatriques, spécialiste dans les problèmes deuil, de l'accompagnement des personnes en fin de vie et de la guérison de l'enfant intérieur, Rosette Poletti est l'auteur de plusieurs ouvrages, comme rédigeant une tribune hebdomadaire sur des thèmes psychologiques dans le journal "le Matin". Nous aurons la chance

d'écouter une personnalité bien connue en Suisse romande, qui a permis à toute une génération de mieux se comprendre dans le développement de soi.

Lâcher prise, savoir abandonner ce qui n'a plus lieu d'être pour aller vers ce qui vient : voilà l'un des aspects essentiels de la vie. Qu'il s'agisse de la dépendance, des émotions négatives, d'un deuil, d'un divorce, de sa carrière, de spiritualité ou tout simplement de la vie avec tout ce qu'elle contient de difficile et de promesses, le lâcher-prise permet de passer à une nouvelle étape.

La soirée est ouverte à tout un chacun !

Entrée libre / Collecte à la sortie

SERVICES INDUSTRIELS SERVICE DU TELERESEAU

NOUVEAU

Chères Clientes, Chers Clients,

Notre service du télé-réseau, en collaboration avec notre partenaire UPC-Cablecom, augmente régulièrement son offre en chaînes de télévision au format numérique, qui va passer au nombre de **71 programmes dont 19 en qualité HD**. Ceci a pour conséquence la suppression de plusieurs canaux «analogiques» qui sont indiqués par un message défilant sur votre téléviseur.

Ces programmes numériques sont disponibles **gratuitement à votre prise du télé-réseau**.

Comment accéder à cette offre ?

1. Vérifier que votre téléviseur possède la norme DVB-C.
2. Programmer votre appareil sur ces nouveaux produits.

Afin de profiter au maximum de ces nouveaux produits un téléviseur récent est l'appareil le plus adapté.

Si votre appareil de télévision n'est pas équipé pour traiter la norme DVB-C et que vous ne souhaitez pas le remplacer notre service met à votre disposition un convertisseur de signaux (offre limitée à un convertisseur par abonnement).

Pour d'éventuelles questions concernant votre téléviseur (programmation et normes) votre spécialiste en radio et TV est votre partenaire privilégié.

Informations supplémentaires disponibles sur le site de notre partenaire UPC-Cablecom : <http://www.upc-cablecom.ch/fr/support/instructions/television/>

Pour toutes questions techniques liées aux nouveaux produits numériques le service du télé-réseau est à votre disposition au numéro 032 752 10 84 ou par courriel : telereseau@neuville.ch

Votre team du télé-réseau

Directive de la direction des travaux publics des transports et de l'énergie du canton de Berne, Office des ponts et chaussées

PLANTATION ET TAILLE DES ARBRES, HAIES ET BUISSONS, ET SEMIS DES CULTURES LE LONG DES VOIES PUBLIQUES - CLÔTURES

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autres ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée).

Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre, au bord des pistes cyclables une bande de 50 cm doit être maintenue libre.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères.

2. La présente directive oblige les riverains de routes, **chaque année au 31 mai**, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p. ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Le long des routes cantonales, seul l'entretien des forêts à titre préventif incombe à l'Office des ponts et chaussées, les propriétaires fonciers étant responsables des autres travaux précités.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Police administrative La Neuveville

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérants : CFF Management des projets, Génie civil et environnement, Av. de la Gare 43, 1003 Lausanne

Auteur du projet : CSD INGENIEURS SA, Chemin de Montelly 78, 1000 Lausanne 20

Emplacement : Diverses parcelles selon plans déposés, au lieu-dit Poudeille, commune de La Neuveville

Projet : Remplacement d'un aqueduc souterrain et création d'un bassin amortisseur à ciel ouvert

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zones : Agricole, plan de protection des rives « Poudeille – Chavannes, partie ouest (4) », ZBP 1 et périmètre de protection du vignoble

Dérogations : 24 LAT et 48 LAE

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 avril 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérante et auteur du projet : Paroisse réformée protestante, Grand-Rue 13, 2520 La Neuveville.

Projet : Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en bois avec croisillons et posés à l'extérieur des vantaux en façades sud et nord du bâtiment existant, à la rue du Faubourg 30, sur la parcelle no 179, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 avril 2014 au 12 mai 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 avril 2014

Services techniques de La Neuveville

Piscine chauffée du Landeron

OUVERTURE

Samedi 10 mai 2014

Prix indigène pour les habitants de La Neuveville

DU 10 AU 12 MAI 10% DE RABAIS SUR LES ABONNEMENTS DE SAISON

Toujours avec l'aqua-gym gratuit pour tous

Une idée de cadeau pour la fête des mères !

Avis de construction

Requérant : Monsieur Giauque Jean-Daniel, Prés-Guétins 1, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Monsieur Gorgé André, Ch. des Plantes 32, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle no 3184, Le Rêche, commune de La Neuveville

Projet : Rénovation et agrandissement du cabanon existant

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole – Zone de protection du Vignoble

Dérogations : 24 LAT ; 25 LCFO

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 avril 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti



Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue !

Avec seulement 30 francs, vous pouvez offrir un espoir à un enfant en danger de perdre la vue.

Avec 50 francs, vous pouvez offrir à une personne aveugle un voyage à coup de la chance et de la joie.

Offrez la vie à un enfant en danger !

cbm
mission charitable pour les aveugles

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Nouvelles de l'administration

Données économiques régionales

Chacune des régions du canton de Berne a un profil économique caractéristique, qui se démarque de la moyenne cantonale. Tandis que l'économie de la région administrative de Berne-Mittelland est dominée par le secteur tertiaire, avec une forte présence du secteur public et du secteur de la santé, ce sont le tourisme et l'agriculture qui caractérisent l'Oberland. Bien qu'agricole, la région Emmental-Haute-Argovie abrite également une forte branche industrielle, représentée en particulier par la

construction mécanique. Enfin, le Jura bernois et le Seeland, où la métallurgie, l'industrie de précision et l'industrie horlogère jouent un rôle majeur, sont les plus importantes régions exportatrices du canton. C'est ce que montrent les tout derniers indicateurs statistiques que le beco Economie bernoise publie ce mois-ci. Ces données sont disponibles sous www.be.ch/donnees-economiques.

Bébé déposé dans la tour d'abandon de l'Hôpital Lindenhof

Un nouveau-né a été déposé dans le tour d'abandon de l'Hôpital Lindenhof, à Berne, vendredi 11 avril, à 12h01. La petite fille, née il y a quelques jours, est en bonne santé. Elle restera quelques jours à l'hôpital pour des analyses médicales complémentaires.

La mère est priée de se manifester auprès de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) de Berne (Weltpoststrasse 5, tél. 031 635 20 00, courriel info.kesb.be@jgk.be.ch, service de garde des APEA en dehors des heures de bureau au n° de tél. 117) afin de trouver la meilleure solution possible pour l'enfant, en collaboration avec des spécialistes.

L'APEA de Berne mettra en place une représentation légale pour l'enfant, lui donnera un nom et se chargera de son placement. La sphère privée de la mère et de l'enfant seront strictement respectés.



« Offrez de l'espoir ! »
D'innéri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle !

CBM
Comité Bernois de la Malvoyance
Mission charitable pour les aveugles
Case postale, 2002 Neuchâtel
Tél. 032 724 81 73, www.cbm.ch
pour les aveugles - Swiss, CH 81 12202-9

**Commune de Nods**

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte
tous les lundis et samedis
des semaines paires, soit
les jours mentionnés ci-après:

AVRIL**Samedi 19****Mercredi 23****de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien
vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

**Elections fédérales et cantonales
du 18 mai 2014****Composition des bureaux****Bureau de vote :****Présidence :** Botteron Christiane**Membres :** Botteron Yannick
Bollinger Josiane**Bureau de
dépouillement :****Présidence :** Botteron Christiane**Membres :** Botteron Yannick
Bollinger Josiane
Botteron Pierre-Alain, 1952
Bögli Eliane**Membre
suppléant :** Botteron Christine**Administration :** Sunier Viviane
CONSEIL COMMUNAL**Appel d'urgence****Tél. 147 Aide téléphonique
pour les enfants**

PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS

DIMANCHE 20 AVRIL 2014

**MARCHE DE PÂQUES
POUR PETITS ET GRANDS****Petits déjeuners pour tous****Culte méditatif et musical avec :**
Marie-Claire Charpillot : Orgue
Magali Winkelmann : Saxophone

Pour le matin de Pâques, une courte marche mé-
ditative (de l'Eglise au stand) vous est proposée
par la paroisse.

Un moment « spécial enfants », avec diverses ani-
mations et surprises est prévu pour les plus
jeunes.

Au retour, le petit déjeuner est offert à tous,
À LA SALLE DE PAROISSE

Marcheurs ou non, habitants de Nods et d'ailleurs.
Venez nous rejoindre et soyez tous les bienvenus.

Enfants et adultes :
Rendez-vous vers l'Eglise à 7h40
Départ pour la marche à 7h45
Prise en charge des enfants à 7h45
Petits déjeuners dès 8h15
Culte à 10h

**AJBST - Résultats de grande classe
au Tir d'ouverture à Lamboing**

La première compétition du district de La Neuveville s'est déroulée le samedi 5 avril au stand de Lamboing.

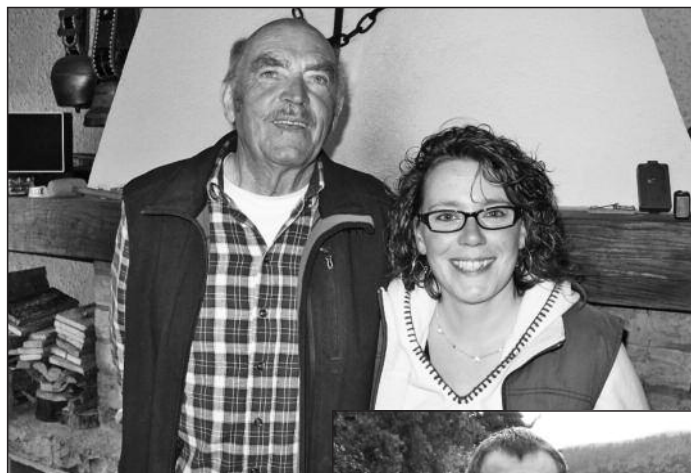
Pour la séance de tir préalable du 2 avril, ce ne sont pas moins de 23 tireuses et tireurs sur les 35 au total, qui se sont déplacés à cette date, les conditions étaient quelque peu meilleures. Un remarquable résultat est à souligner avec celui de Sylvain Huguelet qui se permet un score de 99 sur les 100 possible en catégorie A. En catégorie D, John Todeschini de Saint-Imier s'est emparé de la première place avec un beau résultat de 94.

Les résultats Catégorie A

1 Sylvain Huguelet Diesse 99. 2 Philippe Stauffer Nods 95. 3 Gilles Fête Nods 95. 4 Denis Perrenoud Nods 93. 5 Jean-François Carrel Diesse 92. 6 Frédy Sunier Diesse 91.

Catégorie D

1 John Todeschini Saint-Imier 94. 2 Samuel Carnal (1er vétéran) Lamboing 93. 3 Michel Perrin Nods 90. 4 Hervé Comment Lamboing 89. 5 Auguste Christen Diesse 87. 6 Philippe Racine Lamboing 87. 8 Nadia Comment (1ère dame) Lamboing 86.



1^{er} vétéran Samuel Carnal avec la première dame Nadia Comment



Le responsable du tir Philippe Althaus avec le grand vainqueur du jour Sylvain Huguelet



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSE / PRÊLES

ATTENTION :
en raison de Pâques,
les déchetteries seront fermées
samedi 19.04.2014 et lundi 21.04.2014 !

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Bâttoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 26 avril, Samedi 10 mai, Samedi 24 mai, Samedi 7 juin, Samedi 21 juin, Samedi 5 juillet, Samedi 23 août, Samedi 6 septembre, Samedi 20 septembre, Samedi 4 octobre, Samedi 18 octobre, Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION DURANT LES FÊTES DE PÂQUES

En raison des Fêtes de Pâques, l'administration sera fermée le vendredi 18 avril 2014 et le lundi 21 avril 2014. La permanence téléphonique et le guichet seront à nouveau assurés depuis le mardi 22 avril 2014 aux horaires habituels.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le 079 444 78 87.

Nous vous souhaitons de très belles Fêtes de Pâques.

L'administration communale

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

le jeudi 24 avril 2014
rendez-vous à 14h30 au Bâttoir de Diesse

Lors de cette rencontre, nous fêterons tous nos jubilaires de 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus, de la Commune mixte de Plateau de Diesse. A cette occasion, nous aimerions partager avec vous un moment d'amitié et de convivialité.

Pour cette cérémonie, **que vous soyez jubilaire ou non, vous devez vous inscrire jusqu'au samedi 19 avril 2014** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 (n'hésitez pas à préciser si vous avez besoin d'un transport) ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. Pour tout renseignement sur cette rencontre, vous pouvez appeler Mme Francine Giauque au 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Cérémonie des jubilaires du 24 avril 2014 au Bâttoir à Diesse (Inscription obligatoire pour tous)

Nom :

Nombre de personne :

Prénom :

Transport : NON OUI

No de tél. :

Talon à retourner à l'administration communale,
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au samedi 19 avril 2014

LIVRAISON DES REPAS À DOMICILE RECHERCHE...

Le restaurant du Lion Rouge à Lamboing prépare chaque jour des repas livrés à domicile. Ce service très apprécié des aînés du Plateau, leur permet de manger équilibré. Il manque cependant des personnes disponibles pour le transport des repas. Le temps à consacrer est d'environ une heure de temps entre 12h00 à 13h00. Une rémunération de CHF. 20.- l'heure est prévue. Toute personne intéressée peut contacter notre conseillère communale, Mme Monique Courbat, au 076 296 67 63. Merci d'avance !

L'administration communale



Commune Bourgeoise
Prêles

ASSEMBLÉE ORDINAIRE COMMUNE BOURGEOISE

Mardi 13 mai 2014 à 20h15

Hôtel de l'Ours à Prêles

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2013
3. Bâtiment administratif
 - a) Informations sur l'avancement des travaux
 - b) Crédit additionnel de CHF 60'000.00 pour les aménagements extérieurs
4. Informations du Conseil
5. Divers et imprévus

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Plateau de Diesse, 2515 Prêles

Auteur du projet : Bureau A. Rufer, Ing. dipl. EPF-Z/SIA/USIC, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Emplacement : Parcelle no 2452 sise au lieu-dit "Chemin des Saigneules", Commune mixte de Plateau de Diesse, Prêles

Projet : Demande de prolongation de la durée de validité du permis de construire jusqu'au 24 juin 2016. Permis de construire, délivré le 24 mai 2011, pour la pose d'une conduite d'eau potable pour l'équipement de la parcelle no 2082

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Zone agricole

Dérogation : 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de Prêles. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre la demande de prolongation de la durée de validité, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 avril 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

BERGERIE DU HAUT

La remise en état et l'ouverture de la bergerie se fera le samedi 3 et le dimanche 4 mai 2014.

Pour des renseignements éventuels, vous pouvez vous adresser à l'administration communale au 032 315 70 70.

L'administration communale

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 25 MARS 2014

Le procès-verbal de la commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 4 avril 2014 au 4 mai 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet : www.leplateaudediesse.ch.

L'administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch


ENSEMBLE, FAISONS VIVRE NOTRE RÉGION

Le 29 mars dernier, le GAD organisait un atelier chocolat avec, en point d'orgue, la réalisation de truffes artisanales et de lapins de Pâques. Le comité remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement et à la bonne ambiance de cet atelier, de l'animateur aux participantes.

Devant le succès de cette activité et pour tous ceux qui n'auraient pas eu l'opportunité d'y participer, un deuxième atelier chocolat sera organisé en fin d'année. Gardez l'œil ouvert et retrouvez plus d'informations sur le site internet du GAD (gaddiesse.wix.com), sa page Facebook : (www.facebook.com/GroupeAnimationDiesse) et sur Twitter (GadDiesse).



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EMBELLISSEMENT, PRÊLES

FÊTE DU PRINTEMPS

Samedi 3 mai 2014

Dès 10h00 à la Halle Polyvalente de Prêles
Fin des festivités : 15h00

Un programme varié et sympathique vous attend :

- 10h00 - 11h45 : Troc de jouets, sirop offert
- 10h00 - 15h00 : « Bungee Trampoline »
- 10h30 - 14h00 : Tours en chameaux pour enfants
- 11h30 : Rythme donné par la Fanfare « Harmonie »
- 13h15 : Démonstration de danse Hip-Hop
- 10h00 - 15h00 : BOURSE AUX VELOS. Amenez vos vélos inutilisés ou achetez une bonne occasion !
- Produits du terroir, marché aux légumes et aux plantes
- Divers stands d'artisanat
- Marché des producteurs
- Pains, tresses, pâtisseries, crêpes
- Restauration chaude, desserts...

Nous vous attendons nombreux, venez faire la fête avec nous !

Se recommandent :

Société de Développement et d'Embellissement de Prêles, GAD, FC Lamboing - La Neuveville, Fémina-Sport, Société de Couture, Classe de 9^{ème} année.

ANNONCE DE COUPURE DE COURANT / VILLAGE DE LAMBOING

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer des travaux d'entretien sur le réseau, le

Mercredi 23 avril 2014, de 13h00 à 16h30

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EMBELLISSEMENT, PRÊLES

9^{ème} CHASSE AUX ŒUFS À PRÊLES

La Société de Développement et d'Embellissement de Prêles a le plaisir d'inviter, petits et grands, à la chasse aux œufs de Pâques qui aura lieu :

lundi de Pâques



Date

Lundi de Pâques, 21 avril 2014

Heure

11h00

Lieu de départ

Place de parc de l'Hôtel de l'Ours

Place de parc

Selon signalisation en place (Sur Montet, Derrière Montet, La Coudre)

Zones de recherche

Selon plan déposé au départ de la chasse. Un parcours pour les grands et un autre pour les petits. La sécurité de tous les enfants est sous l'entière responsabilité de leurs parents !!!

Restauration

Grillades et boissons organisées par l'Hôtel de l'Ours sur sa grande terrasse.

Participation gratuite

Surprises à gagner

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,



Canton de Berne

ORDONNANCE SUR LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU SYNODE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE (LÉGISLATURE 2014-2018)

du 13 février 2014

Le Conseil synodal,

- dans la perspective de l'achèvement de la législature 2010-2014 du Synode de l'Église, le 31 octobre 2014, et du début de la législature 2014-2018, le 1^{er} novembre 2014,

- dans le but de valider les élections lors de la session constitutive du Synode de l'Église du 12 novembre 2014,

- vu le décret du 11 décembre 1985 concernant l'élection des délégués au Synode de l'Église réformée évangélique, les art. 7 et 15 de la Constitution de l'Église nationale réformée évangélique du canton de Berne du 19 mars 1946, et l'art. 2 de la Convention entre les Etats de Berne et de Soleure du 23 décembre 1958/24 septembre 1979 concernant la situation confessionnelle des paroisses réformées évangéliques du Bucheggberg et des districts de Soleure, Lebern et Kriegstetten,

- d'entente avec le Délégué aux affaires ecclésiastiques du canton de Berne et le chef du Service des affaires ecclésiastiques du canton de Soleure,

arrête :

Art. 1 - Cercles électoraux

¹ Sont considérés comme cercles électoraux les arrondissements ecclésiastiques selon annexe I du décret du 11 décembre 1985 concernant l'élection des délégués au Synode de l'Église réformée évangélique.

² L'Arrondissement ecclésiastique de Soleure est divisé en quatre cercles électoraux. Les dispositions spécifiques au Canton de Soleure sont applicables.

Art. 2 - Sièges et organe cantonal compétent

Cercle électoral	Sièges	Préfecture, resp. Oberamt (SO)
Bienne-Jura bernois	10	Jura bernois
Bucheggberg SO	2	Oberamt région Soleure
Wasseramt SO	4	Oberamt région Soleure
Soleure SO	3	Oberamt région Soleure
Lebern SO	2	Oberamt région Soleure
Seeland	26	Bienne/Biel
Haute-Argovie	17	Haute-Argovie
Bas-Emmental	11	Emmental
Haut-Emmental	10	Emmental
Berne-Mittelland Nord	22	Berne-Mittelland
Berne-Ville	18	Berne-Mittelland
Berne-Mittelland Sud	28	Berne-Mittelland
Thoune	21	Thoune
Haut-Simmental-Gessenay	4	Haut-Simmental-Gessenay
Frutigen-Bas-Simmental	9	Frutigen-Bas-Simmental

Interlaken-Oberhasli 10 Interlaken-Oberhasli

Art. 3 - Eligibilité

Est éligible toute personne de confession réformée âgée de 18 ans révolus, domiciliée depuis trois mois au moins dans une paroisse réformée évangélique du cercle électoral concerné et possédant le droit de vote pour les affaires ecclésiastiques.

Art. 4 - Propositions des paroisses

¹ Le droit aux sièges au sein de chaque arrondissement ecclésiastique est défini par les réglementations des arrondissements respectifs (règlements d'arrondissement). Les organes exécutifs des arrondissements ecclésiastiques coordonnent la procédure relative au droit aux sièges et s'efforcent de régler les éventuels désaccords.

² L'organe paroissial auquel le Règlement d'organisation de la paroisse en confère la compétence fait les propositions de candidature et les communique au comité de l'arrondissement ecclésiastique jusqu'au lundi 7 juillet 2014 au plus tard.

³ Le comité de l'arrondissement ecclésiastique doit présenter les propositions de candidatures à la préfecture compétente jusqu'au vendredi 22 août 2014, 17 h.

Art. 5 - Publication des candidatures

Le comité de l'arrondissement publie les candidatures jusqu'au vendredi 29 août 2014 au plus tard dans la Feuille officielle d'avis des districts ou la Feuille officielle des arrondissement ecclésiastiques. Dans cette publication, il doit être signalé que d'autres candidatures peuvent être déposées auprès de la préfecture compétente jusqu'au vendredi 12 septembre 2014, 17 h

- par un ou plusieurs conseils des paroisses du cercle électoral ou
- par au moins 50 personnes détenant le droit de vote en matière ecclésiastique dans le cercle électoral.

Art. 6 - Election tacite

¹ Si le nombre des candidats ne dépasse pas celui des délégués à élire, la préfète ou le préfet déclare élus, après le 12 septembre 2014, les candidats inscrits, pour autant qu'ils soient éligibles.

² La préfecture communique l'élection aux élus et en informe la Chancellerie de l'Église, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25, jusqu'au 19 septembre 2014.

Art. 7 - Election publique

¹ Si le nombre de candidats inscrits dépasse celui des délégués à élire, une élection publique aura lieu, au plus tard le dimanche 26 octobre 2014, dans toutes les paroisses du cercle électoral.

² La préfète ou le préfet ordonne l'élection publique. Elle a lieu suivant la procédure électorale ordinaire, en assemblée paroissiale ou, lorsque c'est prévu, aux urnes.

Art. 8 - Election complémentaire

Si le nombre de candidatures ne dépasse pas celui des délégués à élire, les candidates et candidats inscrits sont déclarés élus. Pour les sièges restés vacants, une procédure électorale complémentaire sera arrêtée en 2015.

Art. 9 - Dispositions finales

¹ Les dispositions du décret concernant l'élection des délégués au Synode de l'Église réformée évangélique sont applicables au demeurant.

² Pour les cercles électoraux du Canton de Soleure, cette ordonnance s'applique par analogie (§ 32 du

règlement d'organisation du Synode de l'arrondissement ecclésiastique du canton de Soleure de l'Église réformée évangélique Berne-Jura-Soleure du 25 novembre 2003, BGS 425.12).

Berne, 13 février 2014

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président : Andreas Zeller

Le chancelier : Daniel Inäbnit

Les yeux d'enfants!
devraient voir!

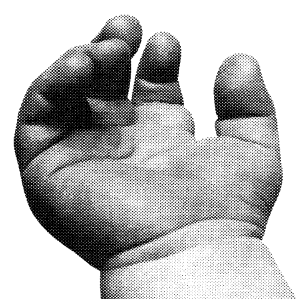
Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

 **CBM** Case postale, 2002 Neuchâtel
Tel. 032 734 84 12 www.cbmch.org
Mission chrétienne pour les aveugles Dons : CP 87-192253-5



L'avenir à pleines mains

pro jeunesse



Les donneurs de sang SAUVENT DES VIES



Nouvelles de l'administration

Collection d'anciens cépages De nombreux pieds de vigne anciens autour des lacs de Thoune et de Brienz

L'été dernier, le Service de la viticulture du canton de Berne avait appelé la population de la région des lacs de Thoune et de Brienz à lui signaler tout ancien cépage européen. Son appel a été largement entendu puisque le service a reçu plus de 150 signalements. Il s'agit pour la plupart de très anciens pieds de vigne, ayant souvent plus d'un siècle. Des cépages courants tels le chasselas, mais aussi quelques surprises, comme l'elbling, signalé en trois endroits.

L'appel au public lancé l'été dernier par le Service cantonal de la viticulture a eu un remarquable succès : plus de 150 anciens pieds de vigne européens lui ont été signalés par la population des alentours des lacs de Thoune et de Brienz. Pratiquement tous sont de très anciens cépages, de plus d'un siècle pour un bon nombre. Il s'agit souvent de plants poussant en façades de maison, racontant chacun une histoire intéressante.

De nombreux cépages d'origine non européenne – quelques surprises

Près de 35% de ces vignes sont des cépages robustes, tels le « Maréchal Foch » et le « Léon Millot », créés par l'obtenteur alsacien Eugène Kuhlmann. Ces cultivars de plus d'un siècle poussent bien en treille dans tous les cantons alémaniques, où ils donnent de bons résultats. Ce ne sont toutefois pas des cépages européens. Pas plus que le robuste cépage Isabelle, ramené du Tessin, qui a été signalé en 26 endroits. Le Service cantonal de la viticulture a également reçu 31 signalements de pieds de chasselas. La variété de chasselas à baies rouges n'a été signalée qu'en deux endroits dans la région du lac de Thoune, alors que le chasselas rouge est courant et très apprécié dans les cantons du nord de la Suisse. Le chasselas reste l'un des principaux cépages des bords du lac de Bienna et de Suisse romande et ne peut donc être considéré comme une rareté.

Parmi les surprises figurent l'elbling et le knipperlé, signalés en trois endroits pour le premier et un pour le second. Les pieds d'elbling proviennent vraisemblablement des vignobles originels des rives du lac de Thoune. C'était auparavant le principal cépage de la région, qui compte maintenant surtout du pinot noir et du riesling-silvaner. Il n'y a malheureusement plus de « Blauer Thuner » (peloursin) dans le canton de Berne. Lors de l'inventaire, on en avait retrouvé à Quinten, au bord du lac de Walenstadt, en 2005.

Collection de 400 cépages

La communauté d'intérêt « Pour la conservation des cépages anciens » a inventorié les anciens cépages présents dans les cantons de St-Gall, Zurich, Schwyz et Grisons dans le cadre du « plan d'action national pour la conservation et l'utilisation des ressources phyto-génétiques dans l'alimentation et l'agriculture ». Son successeur, l'association « arca vitis », a réalisé la quatrième et ultime phase de ce plan l'an dernier, en collaboration avec les services cantonaux de la viticulture, en poursuivant l'inventaire dans le reste des cantons alémaniques, dont Berne.

Le projet de recensement des anciens cépages en Suisse alémanique est donc maintenant terminé. Les

anciens cépages seront sauvegardés au jardin conservatoire cantonal de Frümisen (SG), qui compte aujourd'hui plus de 400 cépages différents. Frümisen abrite ainsi l'une des plus importantes collections de cépages en Suisse.

Des informations complémentaires et le rapport complet sont disponibles sur le site de l'Inforama (en allemand uniquement).

Le Conseil-exécutif veut réduire les coûts

Consignés dans un rapport, les résultats de l'audit indépendant de l'informatique dans l'administration cantonale, que le Conseil-exécutif bernois avait confié à la société AWK Group, témoignent globalement d'un bon fonctionnement. Estimant cependant qu'il est possible de réduire le coût de l'informatique à long terme de 14% par an, soit de 24 millions de francs, en recourant à des applications standardisées et en centralisant davantage l'informatique, AWK propose des mesures. Le Conseil-exécutif entend approfondir l'étude du potentiel d'économies identifié par AWK et l'exploiter au mieux dans les prochaines années.

Suite à deux motions adoptées par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2012, le Conseil-exécutif bernois avait fait appel à une société active à l'échelle nationale, AWK Group, pour réaliser un audit indépendant de l'informatique dans l'administration cantonale. Le rapport d'AWK Group confirme que l'informatique fonctionne globalement bien dans l'administration cantonale et que la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) est satisfaisante. La société note également qu'à l'exception du domaine de la justice, l'administration cantonale n'a connu aucune grosse panne ou défaillance informatique ces dernières années, ni d'échec de projets informatiques importants.

Grand potentiel d'optimisation

La société AWK constate toutefois que la gestion de l'informatique pêche par un manque de stratégie. Elle en déduit que les synergies qui pourraient résulter de projets communs aux différentes Directions sont encore trop peu exploitées et que les applications spéciales décentralisées sont au contraire privilégiées. Elle ajoute qu'associée à un manque de transparence des charges TIC et à l'absence de controlling, ce manque de stratégie empêche la standardisation et la centralisation, qui seraient pourtant plus économiques et permettraient d'optimiser l'informatique cantonale.

Selon les résultats de l'audit, l'administration cantonale pourrait à long terme réduire de 14% ses charges annuelles de matériel et de personnel dans le domaine informatique, ce qui représenterait une économie annuelle de 24 millions de francs sur des charges actuelles de 170 millions de francs. Un investissement unique de 20 à 45 millions de francs, qui n'est toutefois pas inscrit au budget, serait préalablement nécessaire pour tirer le meilleur parti de ce potentiel de rationalisation. Dans son rapport d'audit, AWK préconise la mise en œuvre de 46 mesures. Des projets d'harmonisation et d'optimisation ont d'ores et déjà été lancés pour réaliser une partie des économies potentielles identifiées par AWK.

Volonté de réduire le coût de l'informatique

Le rapport d'AWK émet de nombreuses recommandations importantes en matière de stratégie, de modèle d'organisation et de coûts de l'informatique dans l'administration cantonale. A première vue, le Conseil-exécutif y voit un document précieux propre à servir de ligne directrice pour améliorer l'informatique dans l'administration cantonale. Au cours des prochaines années, il entend exploiter au mieux les possibilités de réduction des coûts identifiées par AWK. La mise en œuvre des recommandations de la société est toutefois ambitieuse et complexe. Ce projet placera pendant plusieurs années le Conseil-exécutif, l'administration et même le parlement face à des questions d'orientation générale. Il est donc indispensable qu'il fasse l'objet d'un pilotage général professionnel sous la responsabilité suprême du gouvernement lui-même.

Sous l'autorité de la Direction des finances, les Directions et la Chancellerie d'Etat vont maintenant définir en concertation la procédure à suivre et la soumettront ensuite pour approbation au Conseil-exécutif. Avant de trancher, celui-ci souhaite discuter avec la Commission des finances et la Commission de haute surveillance de sa position quant aux résultats de l'audit et aux recommandations formulées dans le rapport, ainsi que de sa conception de la procédure à mettre en place. Ce dialogue s'ouvrira vraisemblablement avant les prochaines vacances d'été.

Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges : nouvelle classification des routes

Pour produire des données géographiques, l'Office fédéral de la topographie travaille désormais avec un modèle topographique du paysage qui se base sur des images aériennes et non plus sur les cartes nationales. En adoptant ce nouveau modèle, la Confédération a également abrogé la classification des routes par « classes » pour se fonder désormais exclusivement sur leur largeur. En conséquence, le canton de Berne doit recenser la longueur des routes communales selon ces nouveaux critères de classification. Cela change la longueur des routes de toutes les communes, ce qui peut avoir une incidence sur le montant de la prestation complémentaire géo-topographique versée aux communes dans le cadre de la péréquation financière. Le Conseil-exécutif bernois a modifié en conséquence l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges. Cette modification entrera en vigueur le 1er janvier prochain et ses effets seront atténués sur une période de trois ans.



Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Jeudi saint

Cultes avec cènes dans les homes : 9h45 Montagu, 10h30 Mon Repos

Vendredi Saint

10h Culte / John Ebbutt, pasteur

Lecture par étapes du récit de la Passion. Méditations
Chants : 48-04 ; 33-11 ; 33-13 ; 33-22 ; 48-08

Samedi saint

22h Veillée pascale à la lumière des bougies et du feu.
Joie de Pâques au milieu de la nuit !

Dimanche de Pâques - 20 avril

9h 45 Sonnerie des cloches

10h Culte festif / John Ebbutt, pasteur

Jean 20, 1-19 : une énigme à résoudre

Chants : 34-11 ; 34-14 ; 67-74 ; 34-15 ; 34-26 ; 34-18

Mardi

20h, groupe de lecture à la salle Schwander

Mercredi

10h, groupe de prière à la Blanche Eglise

14h30 Chœur du Mercredi, Maison de paroisse

Jeudi

Ecole de la Parole à 19h à la maison de paroisse réformée. Partage biblique pour toutes confessions autour des Rameaux : « Voici ton Roi ». Collation.

Mercredi 30 avril

20h, conférence de Rosette Poletti à la maison de paroisse sur le lâcher prise

Nous souhaitons à chacun de joyeuses Pâques !
Bonnes vacances aux enfants et familles

La Blanche Eglise est à nouveau ouverte
la semaine de 9h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La Neuveville : www.lac-en-ciel.ch ou www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 20. April

5 Uhr, Kirche Ligerz: Auferstehungsfeier. Mit dem Ad hoc-Chor am See, Lektorinnen und Lektoren und Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi. Anschliessend Ostermorge im Pfarrsaal Ligerz.

10.15 Uhr, Kirche Twann: Ostergottesdienst mit Abendmahl. Mit Karin Schneider (Orgel), Marianne Käser und Rolf Dieter Gangl (Kelche), Vikarin Simone Egli. Anschliessend Apéro und Eiertütschen.

Amtswoche

21. bis 27. April: Vikarin Simone Egli (079 735 21 72)

Paroisse catholique de La Neuveville

Jeudi

20h Célébration pénitentielle

Vendredi

15h Célébration de la passion de Jésus

Samedi

20h30 Veillée pascale

Dimanche 20 avril

10h Dimanche de Pâques

Mardi à Mon Repos

10h30 tous les mardis matin

Jeudi à l'église paroissiale

8h30 tous les jeudis sauf le jeudi avant le 1^{er} vendredi du mois.

Vendredi à l'église

8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Jeudi 24 avril

19h l'Ecole de la parole se tiendra cette fois à la Maison de paroisse réformée.

Rencontre Communiant

25.04.2014 de 15h30-16h30

Rencontre Confirmants

25.04.2014 de 17h00-19h00

A noter dans vos agendas

Catéchèse intergénérationnelle le 21 juin dès 16h, dernière rencontre de l'année liturgique.

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mardi et jeudi matin de 10h à 12h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Vendredi-saint et Pâques

Vendredi 18 avril, 10h00 Diesse, participation d'un quatuor de cuivre et dimanche 20 avril, 10h00 Diesse, participation d'un trompettiste

Dimanche 27 avril

Culte à Diesse, 10h00, pasteur Stéphane Rouèche

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse

Site internet

Visitez notre site internet, galerie photos, agenda, tableau des cultes... www.lac-en-ciel.ch

Joyeuses fêtes de Pâques à chacune et chacun

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouech@gmail.com

Paroisse de Nods

Vendredi 18 avril. Vendredi Saint

Pas de culte à Nods

Diesse, 10h. Transport à 9h40 vers l'Eglise.

Dimanche 20 avril. Pâques

Voir programme dans ce journal.

Dimanche 27 avril

Pas de culte à Nods. Diesse, 10h.

Contacts

Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

joel_pinto@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 20 avril

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter, St-Cène

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi


Au café des dames 9h15 à 11h00

Jeudi

Lection divina, Ecole de la Parole 19h00 à 21h00

Méditation inter-communautaire à la maison de paroisse réformée

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65



Paroisse Catholique de La Neuveville

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

La paroisse catholique de La Neuveville cherche pour le 1^{er} juin

un(e) secrétaire administratif (ve).

Temps d'occupation 15%.

Renseignement au Secrétariat
mardi et jeudi de 10h à 12h :
032 751 28 38 ou 079 715 29 92 P. Friedli.

Tél. 117	Police
Tél. 118	Feu
Tél. 144	Ambulances

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 26 octobre 2014.

Du 13 avril au 11 mai 2014 : en parallèle de l'exposition permanente, venez découvrir la première vitrine temporaire à thème qui mettra en valeur la collection archéologique du Musée.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions à 20h à la maison de la paroisse réformée

Répétitions les lundis : 28 avril, 12 mai, 26 mai, 2 juin

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Tous les spectacles sont à 20h30

Samedi 26 avril

Da Silva en concert

Vendredi 9 mai

Dschané - musique tzigane

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!

CP 10-6870-0



Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch